

20  
23

# PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL

Document approuvé lors de l'Assemblée générale  
du 01-06-2023



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE





agAM



# SOMMAIRE

7

## PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL

### ACCOMPAGNER LES PROJETS ET DÉMARCHES DE PLANIFICATION ..... 8

Planification et documents d'urbanisme ..... 9  
Appui aux schémas stratégiques métropolitains ..... 12

### PARTICIPER AU DIALOGUE ENTRE ACTEURS ET TERRITOIRES ..... 14

Projets de territoire ..... 15  
Appui aux démarches et projets urbains ..... 17

### CONTRIBUER À L'HARMONISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ..... 20

Développement économique ..... 21  
Qualité de vie ..... 22  
Environnement ..... 23  
Mobilité ..... 24  
Sobriété foncière et recyclage urbain ..... 25

27

## SOCLE COMMUN ET RESSOURCES PARTAGÉES

Comprendre, partager, innover ..... 28  
Observer et analyser ..... 28  
Animer, diffuser, faire savoir ..... 29  
Aider, accompagner les membres ..... 29

31

## MISSIONS EN CONTRAT

Partenariat avec la Région ..... 32  
Contrats "in-house" ..... 32  
Autres partenaires ..... 33

# PRÉAMBULE

## L'AGAM, UN OUTIL D'INGÉNIERIE AU SERVICE DE CHACUN ET AU BÉNÉFICE DE TOUS

Les membres de l'Agam, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, mutualisent leurs moyens afin que puissent être menés, de manière permanente, des réflexions, des études, des observations, des analyses, des accompagnements, en toute indépendance, dans l'intérêt commun de chacun de ses membres et ce, dans le respect du Code de l'Urbanisme qui précise notamment que "les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexions, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés "agences d'urbanisme".

Le programme de travail partenarial constitue donc le cadre d'intervention de l'Agam, organisé autour des questionnements convergents de ses membres et de leurs projets partagés. Préparé et adopté chaque année par son Conseil d'administration et son Assemblée générale, il constitue l'expression de la volonté de travail en commun, sur certains sujets, des membres de l'Agence.

**Ce rôle partenarial, qui implique une posture singulière** pour l'exercice de ses activités, caractérise l'agence d'urbanisme des autres acteurs de l'ingénierie territoriale. L'agence d'urbanisme s'évertue à maintenir le dialogue avec son partenariat par la **neutralité des approches, l'objectivité de ses analyses et la défense de l'intérêt général** au bénéfice du territoire, en raison de l'interconnexion très forte entre les différents projets et les différentes institutions.

Cette mutualisation et cet esprit partenarial vont bien **au-delà des simples travaux communs**. Ils s'expriment et s'incarnent par le partage des résultats, la réutilisation de méthodes déjà élaborées, la mise en commun d'outils, la diffusion large de la connaissance, l'implication dans la vie et le développement de la structure **qui est au service de chacun et au bénéfice de tous**.

C'est pourquoi la capacité à raisonner à plusieurs échelles territoriales, en raison des influences ou impacts que les options prises à une échelle auront sur les autres échelles infra ou supra, est centrale dans l'activité de la structure ; structure qui, enfin, doit montrer de l'agilité et de la réactivité pour **être au plus proche des besoins de ses partenaires**.

## LE PROGRAMME PARTENARIAL : ÉLÉMENT CENTRAL DU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Le programme de travail partenarial résulte d'une initiative de l'agence d'urbanisme et de ses membres Il se décline en deux grandes natures de missions :

- **les missions permanentes** qui constituent **le socle commun de l'Agence**. Elles regroupent notamment **l'observation, le traitement de la donnée, l'animation du partenariat** et **l'appui technique aux membres**. Il est destiné à tous les membres car financé par tous ;
- **les missions d'accompagnement des politiques publiques à travers les études, réflexions, projets**, territoriaux et thématiques, prospective ; partie variable du programme en fonction des **besoins et des projets** des partenaires. Ces missions sont conduites sur l'année, plus fréquemment de façon pluriannuelle.

**Les missions évoquées ci-dessous sont regroupées en cinq chapitres thématiques, reprenant les grands axes d'interventions de l'Agence.**

## LE CONTEXTE DU PROGRAMME 2023 : L'AGAM, FACILITATEUR DU DIALOGUE TERRITORIAL

Les récentes évolutions institutionnelles recomposent les bases du dialogue entre les acteurs du territoire. L'Agam, outil d'ingénierie des territoires, a toute sa place pour œuvrer et faciliter à ce dialogue renouvelé.

**L'interdépendance fonctionnelle des territoires** est une réalité à l'œuvre, notamment dans les territoires métropolisés. Elle doit être mieux identifiée, systématiquement intégrée dans les démarches et être un des invariants des projets préparés.

Comme tiers de confiance reconnu par ses partenaires, l'Agam travaille à toujours plus élargir ses compétences professionnelles afin de conforter son rôle d'ingénierie pluridisciplinaire et rester un outil innovant.

En mettant en synergie les échelles et les problématiques dans un processus de décroisement thématique et de renouvellement des méthodes et des connaissances, l'Agam chaîne les logiques de l'aménagement, de la stratégie du SCoT à la réflexion d'évolution des tissus d'îlots, aide à la programmation urbaine, entre projet urbain et programme local de l'Habitat, fait concilier besoin de nature en ville et préservation des espaces naturels et des ressources, pense les mobilités autrement et accompagne le partage de l'espace public pour tous, informe sur les besoins économiques immédiats et signale les filières du futur, concilie résilience du territoire et développement soutenable, au service des habitants de la Métropole et des Bouches-du-Rhône.



# PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL

Conformément à la note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme, le Programme de travail partenarial traduit l'expression directe et indirecte des demandes des partenaires et fait converger les travaux au service de l'efficacité des politiques publiques au diapason des enjeux du territoire. Les missions déclinées dans le Programme annuel traduisent le besoin de connaissances des partenaires et les questionnements issus de l'observation et des analyses conduites d'année en année par l'Agence.

Chaque partenaire peut y puiser les résultats qui lui permettront de nourrir ses politiques d'aménagement et de développement territorial. Ainsi, à travers ses productions, l'Agam contribue aux stratégies territoriales, participe à l'harmonisation des politiques publiques et accompagne les projets à toutes les échelles : des stratégies au niveau régional jusqu'à l'îlot urbain, en passant par les communes et les différentes typologies d'espaces.



# ACCOMPAGNER LES PROJETS ET DÉMARCHES DE PLANIFICATION



# 1 PLANIFICATION ET DOCUMENTS D'URBANISME

## SCoT MÉTROPOLITAIN

Dans la continuité des travaux menés les années précédentes au service de l'élaboration du SCoT métropolitain, l'Agam poursuit son accompagnement du projet. Après une année 2022 consacrée à l'élaboration du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le démarrage des études sur les secteurs d'enjeux, l'Agam participe à la réalisation du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL). Grâce à la diversité de son Programme de travail partenarial et à la pluralité des sujets qu'elle traite, l'Agence contribuera également à certains volets thématiques tels que le littoral et les paysages. Enfin, cette année, comme tous les 6 ans, sera réalisé le bilan et l'évaluation du SCoT de Marseille-Provence.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Diagnostic									
PADD	✓								
Secteurs à enjeux	✓								
DOO	✓								
Paysages du quotidien - paysages à (re)qualifier	✓								
DAACL									
Enquête publique									
Enjeux du littoral									
Animation de la démarche et lien avec le ZAN									
Bilan et évaluation du SCoT de Marseille-Provence									

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

## PLUi MARSEILLE-PROVENCE

L'Agam maintient un haut niveau d'implication pour le PLUi du territoire Marseille-Provence, approuvé en 2019 et faisant l'objet de deux modifications en 2023. Après une forte mobilisation autour des enjeux de Nature en ville et un projet d'OAP thématique devant aboutir en 2023, les travaux se poursuivent autour d'une préfiguration à l'OAP trame verte et bleue sur l'axe Calanques-Garlaban et un projet d'OAP sur le littoral de La Ciotat pour répondre au besoin d'équilibre entre protection des milieux, gestion des flux saisonniers et développement urbain harmonieux. L'enjeu d'articuler projets de transport et développement urbain sera également un des axes forts des missions 2023, notamment à travers l'actualisation des zones de bonne desserte et l'OAP Cohérence Urbanisme Transport. Un appui est également prévu à la préparation d'une OAP sur le périmètre de l'EPA Euroméditerranée pour y retranscrire ses projets de développement. L'Agam accompagne ainsi la Métropole en faveur d'une planification qui tend à concilier les enjeux territorialisés de développement et les politiques publiques en faveur de la sobriété et de la transition écologique.

MISSIONS	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Évolution du règlement								
Suivi de procédure								
Nature en ville : évolution du règlement graphique et inscription d'ER								
Réalisation / modification d'OAP sectorielles								
OAP Nature en ville, Résilience & Santé - Accompagnement et pédagogie								
OAP "Littoral" La Ciotat								
Préfiguration d'une OAP Trame verte et bleue Calanques Garlaban								
Zones de bonne desserte et OAP Cohérence Urbanisme Transport								
Renouvellement urbain (hors tissus centraux)								
Appui à l'élaboration d'OAP Euromed								
Analyse des potentiels des zones AU								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

## PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

L'Agence accompagne également le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile dans les dernières étapes d'élaboration de son PLUi. Après la tenue de l'enquête publique et suite aux avis des personnes publiques associées, des modifications viendront répondre aux questions soulevées, notamment à travers la réalisation d'une OAP Trame verte et bleue mais aussi des travaux complémentaires sur les risques. Afin de préparer sa mise en œuvre et son appropriation par les équipes techniques, l'Agam assurera la formation des instructeurs. Une première modification du document est également anticipée. Enfin, le diagnostic du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sera finalisé au premier semestre 2023.

MISSIONS	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Enquête publique								
Reprise et finalisation du dossier pour approbation								
Élaboration de la nouvelle OAP thématique TVB								
Appui Environnement								
Risques naturels								
Formation des instructeurs et accompagnement à l'instruction								
Modification 1								
Co-animation des instances de travail								
Sensibilisation des techniciens communaux au PLUi								
RLPI								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

## PLUi PAYS SALONNAIS

Grace à leur connaissance du territoire, leur expertise en matière de planification et leur capacité de mobilisation, les agences ont été sollicitées par la Métropole pour appuyer les premières réflexions du Pays salonnais vers la conception d'un PLUi. Une première délibération a permis d'acter le principe. L'Agam pourra s'appuyer à la fois sur les travaux menés dans le cadre des PLUi de Marseille-Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile mais aussi des travaux antérieurs sur ce territoire. Elle visera à mutualiser les méthodes et savoir-faire afin de favoriser la mise en cohérence des documents d'urbanisme à l'échelle métropolitaine. Ces travaux de préfiguration constituent une première étape vers un partenariat renforcé entre le territoire et les agences.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Engagement délibération	✓								
Travaux de préfiguration	✓								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■



# 2

# APPUI AUX SCHÉMAS STRATÉGIQUES MÉTROPOLITAINS

## PROSPECTIVE ET STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

Après avoir accompagné le projet métropolitain et la mise en place du Conseil de Développement, l'Agam élargit sa contribution aux travaux de la Commission métropolitaine "Ambition 2030". Pour ce faire, elle partage données, analyses et supports thématiques pour consolider les réflexions et les propositions. La mise à jour des outils liés au projet métropolitain comme l'outil à la maille participe de ce partage et de la diffusion des connaissances pour alimenter les démarches stratégiques et prospectives à l'horizon 2030.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Chiffres-clés de la Métropole									
Appui à l'animation des travaux du Conseil de Développement	✓								
Contribution aux travaux de la Commission "Ambition 2030"	✓								
Actualisation des outils de connaissance du projet métropolitain	✓								
Prospective et Innovation	✓								

*Pilote de la mission / Partenaire principal* ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

## APPUI AUX SCHÉMAS STRATÉGIQUES MÉTROPOLITAINS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN (PCAEM) - ATLAS DES ZONES HUMIDES - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - POLITIQUE DE LA VILLE - PLAN DE MOBILITÉ (PDM) - PLAN DE PAYSAGE

L'accompagnement et l'harmonisation des politiques publiques sont des missions essentielles des agences d'urbanisme. L'Agam apporte cet appui aux collectivités territoriales à travers ses contributions dans plusieurs schémas et stratégies métropolitaines comme le PLH ou la mise en œuvre du PDM ou le PCAEM. Elle participe également à l'animation des réflexions et contribue à faciliter le dialogue entre les acteurs. Par exemple, l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE) accueille désormais trois nouveaux membres que sont les communes d'Aix-en-Provence et de Marseille ainsi que le Conseil départemental. Riche de ces regards croisés, l'Agam est présente sur des thématiques aussi diversifiées que l'environnement, l'habitat, la mobilité, la Politique de la Ville, le paysage... pour servir le territoire et contribuer à l'intelligence collective et au dialogue entre les institutions.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	GD13	RÉGION	AUTRES
Observatoire Territorial du Logement Étudiant	✓								
Accompagnement au plan d'actions du PCAEM	✓								
Appui à l'élaboration du Plan de gestion stratégique des zones humides d'AMP (PSZH)	✓								
PLH - Observatoire de l'habitat - Appui à l'outil métropolitain	✓								
PLH - Appui à la démarche métropolitaine de lutte contre le logement vacant									
PLH - Accompagnement dans le cadre de la conférence intercommunale du logement (CIL)									
PLH - Assises de l'Habitat									
Politique de la Ville - Préparation du futur contrat de ville métropolitain "Contrat des possibles"	✓								
Évaluation annuelle du Plan de Mobilité	✓								
PDM - Accompagner les méthodes d'évaluation des émissions métropolitaines GES liées à la mobilité	✓								
Plan de paysage - Préfiguration des programmes d'actions sur les sites démonstrateurs	✓								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■



# **PARTICIPER AU DIALOGUE ENTRE ACTEURS ET TERRITOIRES**



## 1

# PROJETS DE TERRITOIRE

## PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

Après avoir réalisé le Schéma de préfiguration et le Schéma des équipements de proximité, et contribué à de nombreux travaux liés au PPA depuis 2019, l'Agence poursuit ses études dans ce périmètre, en lien avec les signataires du contrat de projet (État, Métropole AMP, Ville de Marseille). Les études portent sur des thématiques variées mais toutes essentielles, à la compréhension de l'hypercentre marseillais. Ainsi, les travaux continuent sur la protection du patrimoine et les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et sur les îlots potentiellement mutables. Les missions touchant à la stratégie foncière se renforcent ainsi sensiblement. Enfin, la future gare reconfigurée soulève des problématiques d'intégration urbaine, d'accessibilité et de lien avec le tissu économique du quartier. Afin de faciliter une culture partagée et être force de proposition, un travail de parangonnage sera effectué.

MISSIONS	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Suivi du SPR - Patrimoine								
Îlots potentiellement mutables								
Stratégie foncière et opérabilité dans les documents d'urbanisme								
Connaissance du foncier								
Benchmark gare reconfigurée et requalification du quartier								
Benchmark filières économiques Quartiers Politique de la Ville (QPV)								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

## ACCOMPAGNEMENT DES VILLES MOYENNES ET DES COMMUNES

Ces communes participent activement au maillage métropolitain et connaissent un fort développement. L'Agence maintient sa mobilisation auprès d'elles pour les accompagner en matière d'ingénierie territoriale et leur apporter son expertise. Si le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) se poursuit avec un travail sur les indicateurs et un autre dédié aux conventions cadres, de nouvelles études émergent. Ainsi, après un démarrage en fin d'année 2022, l'Agence accompagnera la commune de Cabannes sur l'analyse des dynamiques locales de l'habitat pour lui permettre d'appréhender au mieux les outils à sa disposition et bâtir une stratégie durable pour son territoire. À l'échelle départementale, des secteurs à enjeux, identifiés par le Département, seront analysés afin d'accompagner les politiques publiques en matière de développement durable et mettre en avant les enjeux de transitions.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Petites Villes de Demain : indicateurs	✓								
PVD : analyse convention cadre et innovation									
Compréhension des dynamiques de l'habitat auprès des communes (Cabannes)									
Étude de secteurs d'enjeux CD13									
Action cœur de Ville : nouvelle commande 2023									
Étude Plan guide La Ciotat									
Manosque - Quartier St-Joseph									

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

## TRAVAUX VILLE-PORT

Les travaux pluriannuels et partenariaux se poursuivent sous l'égide de la Métropole, du GPMM et de la Ville, l'État étant garant de la démarche. L'EPA Euroméditerranée est également associé dans le cadre de la démarche de Dialogue ville-port. Après sa numérisation au format SIG en 2022, les données du Masterplan des bassins est devraient être actualisées cette année.

En matière de réflexions urbaines, la mission sur le secteur Grande Estaque s'est orientée vers l'élaboration d'un document stratégique de type plan guide. L'Agam continuera d'animer le dialogue partenarial et sera associée aux ateliers territoriaux organisés par secteur. Un appui particulier sera apporté à la Ville de Marseille pour les ateliers Corbières et noyau villageois. Le travail se poursuit également pour l'étude Saint-André Saint-Henri dont une première étape a été franchie fin 2022.

La réalisation de la toile industrialo-portuaire franchit un nouveau cap cette année après la présentation d'une première version de l'outil de visualisation développé par l'Agam. Le thème des vulnérabilités devrait être privilégié pour approfondir les travaux en 2023. Enfin, l'Agam croise les démarches et les sujets permettant de privilégier les prises en compte dans les différents documents publics et d'intégrer les approches. C'est ainsi que l'Agence s'intéresse à un volet plus réglementaire du projet, dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement de la Zone Industrialo-Portuaire (OA ZIP). Une étude sera également conduite pour accompagner les partenaires dans leur réflexion sur les flux et stationnements poids lourds sur la façade Littoral Nord, enjeu majeur de la mobilité du secteur. Enfin, l'Agence animera le dialogue partenarial sur le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'aménagements transitoires à l'horizon 2024.

MISSIONS	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Appui au dialogue Ville-Port	Partenaire principal					Partenaire indirectement intéressé		
Actualisation du Masterplan des bassins est	Partenaire principal					Partenaire indirectement intéressé		
Accompagnement Plan guide Grande Estaque	Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal		Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé		
Appui à l'animation des ateliers Corbières et noyau villageois	Partenaire indirectement intéressé		Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé		
Étude urbaine St-André/St-Henri	Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal		Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé		
Toile industrialo-portuaire	Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé		Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé		
Appui pour la traduction des éléments de l'OA ZIP	Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé			Partenaire indirectement intéressé		
Appui à une AMI aménagements transitoires	Partenaire indirectement intéressé			Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé		
Flux et stationnement poids lourds / façade maritime	Partenaire indirectement intéressé	Partenaire principal	Partenaire indirectement intéressé					

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

# 2

## APPUI AUX DÉMARCHES ET PROJETS URBAINS

### À L'ÉCHELLE DE MARSEILLE : MUTATIONS URBAINES

Comme en 2022, l'Agence continue à étudier les secteurs de mutation urbaine à Marseille, identifiés conjointement avec la Ville et la Métropole, afin d'aider les collectivités à envisager une intensification urbaine adaptée. En effet, les enjeux du développement ne se limitent pas à la disponibilité du foncier mais doivent conjuguer un ensemble de critères en lien avec les mobilités, l'accessibilité des équipements et commerces, des parcs et jardins... au service du bien-vivre durable pour les habitants. Ces études de secteur sont conduites en articulation étroite avec celles portant sur l'évolution des tissus, qui donnent à voir de possibles évolutions des formes urbaines au regard des objectifs poursuivis, en adéquation avec l'existant, au-delà de la seule dimension règlementaire du PLUi.

MISSIONS	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Étude de secteur : tram nord Cabucelle	■	■	■	■	■	■	■	■
Étude de secteur : tram nord Littoral	■	■	■	■	■	■	■	■
Étude de secteur : tram est Belle-de-Mai / Loubon	■	■	■	■	■	■	■	■
Étude d'évolution des tissus Marseille	■	■	■	■	■	■	■	■

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

### À L'ÉCHELLE DE MARSEILLE : APPUI AUX SERVICES DE LA VILLE

Grace à son travail sur les différents documents d'urbanisme (SCoT, PLUi), son implication dans les différents documents stratégiques et ses études thématiques, l'Agam peut faire profiter la collectivité de l'expertise qu'elle a acquise. Elle traduit ces éléments de manière pédagogique en poursuivant son appui aux services de la Ville de Marseille auprès des instructeurs des autorisations du droit des sols, à travers sa participation active aux ateliers d'urbanisme et la conduite d'études ponctuelles sur les sujets nécessitant une réponse contextualisée détaillée. Un séminaire à destination des instructeurs sera également animé par l'Agence pour permettre un temps d'échange sur la nouvelle OAP Nature en ville, Résilience et Santé.

MISSIONS	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Animation des ateliers d'urbanisme	■	■	■	■	■	■	■	■
Études pour les ateliers d'urbanisme	■	■	■	■	■	■	■	■
Appui aux instructeurs de la Ville et séminaire	■	■	■	■	■	■	■	■

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■



## APPUI AUX DÉMARCHES ET PROJETS URBAINS

### TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE - TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE - À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

L'Agence produit chaque année des études urbaines synthétiques, dites de "pré-faisabilité" qui se sont progressivement étoffées pour mobiliser les thématiques nécessaires à l'appréhension des enjeux du territoire : mobilités, socio-démographie, économie, équipements, environnement... En 2023, de nouveaux formats d'études sont proposés pour offrir la meilleure réponse possible aux questions préalables à tout projet et renforcer le dialogue entre ces études et les autres travaux de l'Agence tels que les études de secteurs, les évolutions de tissus et les documents d'urbanisme. Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, et en dialogue permanent avec l'élaboration du PLUi, les études de projets urbains se concentrent sur les secteurs grévés de servitudes d'attentes, en lien avec l'arrivée du Val'tram et sur les territoires à haute sensibilité écologique. Ils partagent l'objectif de renforcer leur articulation avec les politiques publiques de mobilité et de développement durable. Cette année, les réflexions permettront également d'alimenter les services métropolitains sur les zones AU du PLUi Marseille-Provence et sur des sites identifiés par SNCF Immo dans le cadre du protocole foncier signé avec la Métropole.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Étude d'évolution des tissus hors Marseille									
Études de projets urbains	✓								
Études flash de projets urbains									
Études urbaines Petites Villes de Demain / Envie de villes									
Étude sur les zones AU à fort potentiel d'aménagements									
Projets urbains en lien avec une servitude d'attente									
Projets urbains en lien avec l'arrivée du Val'tram									
Projets urbains à haute sensibilité paysagère									
Études liées au protocole foncier AMP									

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■









# CONTRIBUER À L'HARMONISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## CONTRIBUTION À L'HARMONISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

### APPUI À LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE - INDICATEURS ÉCONOMIQUES - ÉTUDES SECTORIELLES ET FILIÈRES - EMPLOI ET INSERTION

Dans la continuité des travaux d'observation et d'analyses menés depuis plusieurs années, l'Agence poursuit son appui à la Métropole et à l'EPA Euroméditerranée via le suivi de différentes thématiques telles que la socio-démographie, l'emploi, les établissements... Pour ce faire, l'intelligence de la donnée est largement mise à contribution pour prioriser, analyser et communiquer sur les résultats, notamment via des tableaux de bord pour proposer ainsi un panorama des impacts des politiques publiques. L'expertise de l'Agence est également mobilisée sur les études de filières. Après un travail sur le cinéma et l'audiovisuel démarré en 2022, finalisé en 2023, l'étude sur la logistique se poursuit et la filière e-sport et gaming sera également engagée cette année. L'Agence contribue aussi à la stratégie marseillaise en matière d'immobilier de bureaux, grâce à son expertise et son suivi du sujet, en lien avec le Club immobilier d'entreprise qu'elle anime dans le cadre du socle commun. Enfin, le foncier économique marseillais sera étudié afin d'appuyer la mise en place d'une stratégie en lien avec le PLU Marseille-Provence et les travaux connexes sur le foncier.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Focus sur l'immobilier de bureaux à Marseille			■	■	■			■	
Appui à la stratégie sur le foncier économique marseillais		■	■	■	■				
Observatoire de l'emploi et des établissements au sein des quartiers ZFU QPV et Euroméditerranée		■	■	■					
Suivi des emplois et établissements et données socio-économiques sur les quartiers		■	■		■				
Filière e-sport et gaming de la Métropole			■	■	■			■	
Diagnostic et enjeux stratégiques pour la filière cinéma - audiovisuel			■	■	■			■	
Référencement des entrepôts logistiques et intégration SIG	✓		■	■	■			■	
Benchmark sur le tourisme et transition écologique		■	■	■	■				
Appui à l'évaluation des impacts des actions Euromed sur l'emploi et les créations d'entreprises		■	■	■	■			■	

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

# 2 QUALITÉ DE VIE

## QUALITÉ D'HABITER - QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE - ÉQUIPEMENTS ET USAGERS

La qualité de vie est un sujet large, englobant de nombreux travaux, dont le point commun est le service et le confort rendus aux habitants et usagers. En matière d'habitat et de qualité urbaine, l'Agence travaille étroitement avec les communes et la Métropole dans un cercle vertueux entre recueil des données, analyses, visites de terrain et remontées des territoires. La complémentarité de ces travaux et ceux menés dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et du foncier permet d'éclairer et d'accompagner les collectivités dans la mise en place de leur stratégie et leurs déclinaisons opérationnelles. Cela se traduit notamment dans les études portant sur les équipements où l'Agam appuie le Département dans ses réflexions sur l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024), sur la fréquentation des infrastructures et des milieux naturels, ou encore les travaux de prospective scolaire à destination de la Ville de Marseille. L'Agence conjugue ainsi grande échelle et déclinaison locale.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Analyse exemption à la loi SRU	✓								
Refonte de l'Atlas du Parc Locatif Social (PLS)	✓								
Appui à la mise en place d'un encadrement des prix de cession de logements sociaux en VEFA									
Enquête PC : suivi de la production de logements	✓								
Veille et observation des copropriétés métropolitaines (VOC)	✓								
Analyse de la mise en œuvre de la Charte de la Construction Durable									
Fresque historique sur le patrimoine bâti marseillais									
Prospective scolaire									
Observatoire de la petite enfance									
Étude sport "impact des JOP 2024"									
Étude sur les cours d'écoles									
Étude potentiels d'évolution Frioul									

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■



# 3

## ENVIRONNEMENT

### ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ - NATURE EN VILLE - LITTORAL - ESPACES AGRICOLES - URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Le changement climatique et les enjeux de transition écologique nous interrogent collectivement sur les orientations des politiques publiques et les mesures à prendre. L'Agam s'est saisie de cette question depuis plusieurs années, notamment sur la stratégie Nature en ville qui a abouti à l'élaboration d'une OAP Nature en ville, résilience et santé pour le PLUi du territoire Marseille-Provence. Ce travail de fond se poursuit en 2023. Les liens entre urbanisme et santé, mis sur le devant de la scène durant la crise sanitaire, seront approfondis cette année à travers les travaux sur la qualité de l'air dans une perspective de partage d'information et de pédagogie lors d'un prochain séminaire, organisé avec la DREAL. Les évolutions des pratiques sont également encouragées par le Programme européen "100 villes décarbonées" pour laquelle Marseille est lauréate. L'Agam accompagne ainsi la Ville, la Métropole et l'ensemble de ses partenaires tant sur le plan stratégique que pour leur déclinaison opérationnelle. L'Agence poursuivra son animation sur le sujet, en l'articulant avec ses différents travaux autour du littoral, de la compensation écologique, du foncier agricole...

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Fréquentation et accueil des publics - Massif de l'Étoile									
Identification de sites favorables à la mise en œuvre de mesures de compensation écologique	✓								
Exploitation et valorisation des données de l'Atlas métropolitain de biodiversité	✓								
Préfiguration Plan vert et appui "100 villes décarbonées"									
Études stratégiques de plantations d'arbres sur le domaine métropolitain									
Mise à jour des bases de données et connaissance des usages et des fréquentations des parcs et jardins									
Appui au Contrat de baie métropolitain	✓								
Enjeu et aménagement du littoral									
Pratiques sportives de pleine nature sur le littoral									
Enjeux agricoles et alimentaires	✓								
Actualisation des périmètres agricoles irrigués et irrigables	✓								
Foncier agricole à enjeux	✓								
Urbanisme et qualité de l'air : séminaire									
Benchmark SCoT santé									
Urbanisme et santé - Valorisation EMC²									
Urbanisme Santé PLUi									

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

# 4 MOBILITÉ

## MOBILITÉ MÉTROPOLITAINE - ARTICULER MOBILITÉ ET URBANISME - APAISER L'ESPACE PUBLIC ET LES MODES ACTIFS

Les Plans Locaux de Mobilité (PLM) déclinent et mettent en œuvre le Plan de Mobilité, approuvé par la Métropole, et incarnent sa traduction territoriale. L'Agam continue son travail sur le Littoral SUd est à La Ciotat, Cassis et Ceyreste, en vue d'une finalisation et maintient son appui au PLM de Marseille centre. Dans la continuité de l'élaboration d'une stratégie territorialisée pour le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (SDIRVE) en 2022, l'Agence approfondit ses travaux aux côtés de la Métropole. Outre ces études thématiques, le sujet de la mobilité est étroitement imbriqué avec le développement du territoire et doit dialoguer avec l'ensemble des autres thématiques, en particulier avec l'urbanisme. Les travaux 2023 sont une porte d'entrée permettant d'analyser le foncier et l'accessibilité des équipements, avec une approche en lien avec les besoins des usagers et les projets des collectivités. C'est le cas avec l'étude sur les délaissés de la L2 ou encore l'accessibilité des crèches. Enfin, l'Agam poursuit sa mobilisation sur l'apaisement du trafic sur le Littoral Sud dans une perspective d'animation, d'observation et d'évolution des actions au regard des expériences qui seront menées à l'été 2023, dans cette démarche éminemment partenariale.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
PLM de Cassis La Ciotat et Ceyreste	✓								
Appui au PLM de Marseille centre									
Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)									
Appui à la Zone de Faibles Émissions Métropolitaine	✓								
Observatoire des effets du tramway									
Délaissés de la L2									
Accessibilité des EAJE									
Apaisement du trafic sur le Littoral Sud									
Plan piéton : finalisation et concertation	✓								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

# 5

## SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET RECYCLAGE URBAIN

La sobriété foncière est cette année encore l'une des thématiques incontournables du Programme de travail partenarial. La montée en compétence de l'Agence sur le sujet accompagne de nombreuses démarches de ses partenaires et membres. L'ensemble des travaux du Programme partenarial 2023 s'inscrivent dans la continuité de réflexions démarrées en 2022 voire en 2021, ce qui montre la nécessité de poursuivre le partage, la diffusion et l'animation collective sur le sujet. Les villes moyennes de la Métropole feront l'objet d'une attention particulière cette année, dans le cadre des travaux sur les friches économiques et du Plan d'Action Foncière (PAF). L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) demeure un axe de travail exigeant mais central et l'Agence s'attache à assurer la continuité du portage du sujet dans l'ensemble de ses travaux et auprès de tous ses partenaires.

MISSIONS	AUPA	ÉTAT	AMP	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	RÉGION	AUTRES
Friches économiques : groupes de travail et scoring villes moyennes	✓								
Urbanisme commercial	✓								
Inventaire Métropolitain des ZAE	✓								
PAF : Mise à jour des potentiels fonciers théoriques en densification en zone U et qualification des zones AU	✓								
PAF : Poursuite Inventaire Métropolitain des Friches Urbaines (IMéFU)	✓								
Appui à l'animation partenariale autour du ZAN et de la sobriété foncière	✓								
Actions inscrites dans la feuille de route sobriété / ZAN	✓								

Pilote de la mission / Partenaire principal ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■



# SOCLE COMMUN ET RESSOURCES PARTAGÉES

Le socle commun est une mission essentielle et permanente des agences d'urbanisme. C'est grâce à ces travaux que l'Agence anime son partenariat et conduit ses missions d'accompagnement. À ce titre, il concerne l'ensemble des membres de l'Agam, qui chacun, participe dans le cadre de leur financement à cette mutualisation. Dans cette perspective, tous les travaux qui en sont issus sont accessibles aux membres et irriguent l'ensemble des travaux de l'Agence.



**1****COMPRENDRE,  
PARTAGER, INNOVER****EXPLORER LES SUJETS DE DEMAIN****ETUDE SUR LES POTENTIELS DES TOITURES - LAB URBAIN - TRAVAIL SUR LE GENRE ET LA MOBILITÉ**

Cette année, plusieurs sujets ont retenu l'attention de l'Agence et de ses partenaires. Ainsi une étude sur le potentiel de mutations des toitures va démarrer afin de défricher le sujet et d'identifier quels outils pourraient être enclenchés pour mobiliser ce potentiel en termes de densification, de production d'énergie renouvelable, d'espaces de convivialité... Les perspectives sont nombreuses.

Après sa publication sur les baignades urbaines, le lab'Urbain continuera d'explorer les sujets de l'urbanisme de demain avec une feuille de route renouvelée. Enfin, suite à des travaux réalisés en 2020 et 2021, l'Agence se saisit à nouveau du sujet du genre afin de penser une ville accueillante et adaptée à toutes et tous. Ces travaux feront l'objet d'une publication et seront présentés aux partenaires afin d'enrichir les échanges et proposer des axes de réflexion pour les transitions des politiques publiques de demain.

**2****OBSERVER  
ET ANALYSER****OBSERVATOIRES PARTENARIAUX****OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET CLUB IMMOBILIER DE BUREAUX - OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER - OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ MÉTROPOLITAINE - OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT - BASE PROJETS**

L'Agam poursuit ses missions de suivi et d'analyse des évolutions urbaines grâce à ses observatoires. Cette activité essentielle, telle que précisée dans la note technique de 2015, permet d'alimenter l'ensemble des études du Programme de travail partenarial. Les observatoires sont les outils de l'Agam au service du traitement de la donnée, de monitoring, de création et de suivi d'indicateurs et de cartographies. Ils comprennent également les échanges réguliers avec les partenaires et les groupes de travail partenariaux que l'Agam anime ou auxquels elle participe. Ce travail d'itération est indispensable pour renforcer la complémentarité avec les observatoires des partenaires de l'Agence. De plus, la base projets sera actualisée pour assurer son suivi, nourrir les études et partager l'information avec les partenaires. En plus de son actualisation habituelle, l'Agence ré-interroge son format afin d'en faciliter le partage et la diffusion auprès de ses partenaires.

**OUTILS CARTOGRAPHIQUES ET NUMÉRIQUES****SUIVI ET ACTUALISATION DES OUTILS EXISTANTS - DÉVELOPPEMENT OUTILS ET MÉTHODES**

La data est un enjeu essentiel et les outils nécessitent une actualisation continue, mobilisant une partie de l'équipe tout au long de l'année. La gestion de la donnée inclut notamment l'acquisition, le catalogage et l'administration des bases de données ainsi que la préparation et le suivi des conventions. Sur le volet SIG, les équipes œuvrent notamment au prétraitement et à la création de couches ainsi qu'à la conception et le suivi des webSIG... Aussi, l'Agence a développé depuis plusieurs années sur son outil SPOT, l'interface Dynamiques urbaines, mise à disposition des partenaires et de nouveaux tableaux de bord thématiques pour faciliter l'accès à l'information, à sa visualisation avec différents diagrammes et cartographies ainsi que des comparaisons territoriales. La typomorphologie sera également mise à jour cette année afin de faciliter le travail d'identification du foncier (bâti, équipements, zones naturelles...) avec un niveau de qualification très fin et complémentaire au MOS. Des outils sont également en développement côté mobilité pour favoriser une valorisation pédagogique des connaissances, grâce à des modes de représentation comme les isochrones. Enfin, l'Agence continuera à s'impliquer sur le déploiement de l'outil d'occupation du sol à grande échelle (OCSGE) et poursuivra l'appui à la Métropole sur l'outil ePLUi que l'Agence a développé.

# 3

## ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR

### ANIMATION DES PARTENARIATS, DES RÉSEAUX DE PARTENAIRES ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL - VEILLE - DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les partenariats constituent l'ADN de chaque Agence d'urbanisme, c'est pourquoi les réseaux doivent être animés, cultivés et renforcés. De nouvelles coopérations pourraient également renforcer les synergies locales et nationales. L'Agam est membre du réseau FNAU et poursuit également un partenariat privilégié avec les agences de Toulouse et Strasbourg.

Le programme de travail nécessite une animation tout au long de l'année notamment via des rencontres régulières, un suivi et un bilan annuel qui alimentent le rapport d'activités. Plus largement, l'Agence, pour demeurer un lieu de réflexion et d'échanges au service de ses partenaires, met à disposition son centre documentation physique et en ligne via son site internet, régulièrement actualisé. Des événements comme les Rencontres de l'Agam sont organisées afin de valoriser les travaux et les différents formats de publications s'adaptent selon les canaux de diffusion et le public visé (Focus, Regards...).

# 4

## AIDER, ACCOMPAGNER LES MEMBRES

### APPUI AUX MEMBRES

#### COMMISSION RÉGIONALE PATRIMOINE ARCHITECTURE - AGENCE RÉGIONAL POUR LE BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (ARBE) - DEMANDES FLASH / SVP PARTENAIRES - DEMANDES HORS PARTENAIRES

Cet ultime volet du socle commun du programme de travail partenarial est consacré à l'appui aux membres de l'Agence. En effet, l'Agam offre un appui technique continu à ses membres pour transmettre de la donnée, de la cartographie ou apporter un éclairage ponctuel. Par ailleurs, l'Agam est également associée au Commission Régionale Patrimoine Architecture et participe aux instances de l'ARBE.







# MISSIONS EN CONTRAT

L'Agam a une activité accessoire à destination des partenaires qui la sollicitent pour la diversité de ses compétences, sa connaissance fine du territoire et de l'historique des projets ainsi que sa réactivité. Contrairement aux missions du Programme de travail, ces travaux réalisés dans le cadre de contrats "in-house" ou de "contrats classiques", restent sous la responsabilité des commanditaires qui en conservent la propriété.

# 1

## **PARTENARIAT AVEC LA RÉGION**

La Région travaille avec les désormais cinq agences d'urbanisme du territoire à travers huit actions thématiques, en lien avec ses compétences directes. Une convention complémentaire a également été signée. En 2023, le vieillissement de la population et la silver économie seront abordés sous l'angle des enjeux de développement économique dans le territoire. En effet, la Région Paca connaît une dynamique singulière en France et les agences vont l'accompagner dans la connaissance des profils socio-économiques des seniors et identifier les acteurs économiques en mesure de leur proposer les biens et services adaptés à leurs besoins. L'objectif est d'améliorer la connaissance des spécificités locales et les enjeux de développement pour l'élaboration d'une stratégie économique adaptée et pérenne.

Les agences accompagnent également la Région depuis plusieurs années avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR), notamment dans le processus de révision de leurs chartes. Le travail de l'Agam cette année portera plus particulièrement sur le PNR Camargue et la finalisation de la collaboration Région/agences sur le volet sobriété foncière. La préservation des espaces et la lutte contre le changement climatique sont des thématiques phares du travail avec la Région cette année puisque celle-ci diligente une étude de préfiguration en faveur de la création d'une Réserve Naturelle Régionale à Marseille. De plus, dans une perspective de prise en compte future dans le Sraddet, un premier travail sur la planification stratégique du littoral sera réalisé pour prendre en compte les impacts de ce changement sur la bande côtière.

Les agences maintiennent leur accompagnement sur la thématique des transports. Outre le suivi et l'analyse des données, notamment pour intégration dans l'outil régional, une étude territorialisée portera plus particulièrement sur les enjeux de l'utilisation de l'automobile. En matière de planification, la continuité des travaux est privilégiée sur l'écriture de la règle pour le Sraddet et l'organisation d'ateliers participatifs avec les communes pour échanger autour des tests et de la mise en application sur les questions de sobriété foncière. Des fiches pratiques seront réalisées.

Depuis plusieurs années s'est constitué un "Réseau Connaissance et Territoire", instance privilégiée de partage et d'échanges. L'accompagnement, l'animation, en particulier sur le volet data de cet observatoire est une mission récurrente dans le cadre de la convention qui lie la Région et les agences, accentuée par la refonte du site web. Un secrétariat technique de coordination pour l'ensemble des actions est également assuré par les agences et la Région.

Enfin, la démarche collaborative d'observation du foncier économique régional se poursuit. Elle réunit un large panel d'acteur de l'État, à l'EPF en passant par les CCI, la CMAR, l'ARBE et les agences d'urbanisme à l'initiative de la Région. Trois actions seront menées cette année autour de la coordination régionale sur les inventaires en ZAE, des études menées par les CCI et l'évolution de l'outil WebSIG.

# 2

## **CONTRATS IN-HOUSE**

### **MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (AMP)**

Ces missions, démarrées en 2022 pour les Conseils de territoire aujourd'hui disparus, devraient être finalisées cette année. En effet, l'Agam a rendu à la Métropole son diagnostic des opportunités et des contraintes de la commune de Roquefort la Bédoule sur les thématiques pré-identifiées (démographie, économie, habitat, déplacements, agriculture, foncier...). Cette étude inclut des orientations de positionnement partagées et négociées, en croisant intentions et possibilités pour le territoire à horizon 2030. Concernant la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Sardenas à Lançon-Provence, l'élaboration du schéma directeur suit son cours. Le site, identifié comme stratégique pour l'implantation d'activités nouvelles dans le cadre du DOFIE métropolitain, est aujourd'hui très attractif. C'est pourquoi l'Agam appuie la Métropole afin d'organiser et harmoniser le développement de la ZAE, notamment grâce à un travail en plusieurs phases, alternativement préparées par l'Agence et l'Etablissement Public Foncier (EPF).



# 3

## AUTRES PARTENAIRES

### MANOSQUE

#### CHANTEPRUNIER + PEM ST JOSEPH

L'Agam conduit depuis fin 2021 deux études distinctes pour la commune de Manosque. Elles seront finalisées cette année

---

### MAISON DE L'EMPLOI

La convention 2021-2022 sera renouvelée avec la Maison de l'Emploi pour la conduite de plusieurs travaux. L'Agam apportera son appui technique à la réalisation de notes, à l'animation et apportera son expertise à la structure, à travers la fourniture de données et de supports.

---


### SOLEAM

La Soleam sollicite régulièrement l'Agam pour différents travaux

---

### URFE

Depuis 2021, un partenariat s'est constitué avec l'université Gustave Eiffel, dont un des campus se situe à Salon-de-Provence, pour l'appui à la réalisation du projet de recherche ANR Urfé (Aménagement de l'espace urbain et mobilités à faible impact environnemental). Ce programme de recherche européen sur les micro-mobilités se terminera cette année.



**Pour en savoir plus sur notre activité  
rendez-vous sur notre site  
[www.agam.org](http://www.agam.org)**

---

Pour suivre nos actualités,  
suivez-nous sur les réseaux sociaux

---









20  
23 | PROGRAMME  
DE TRAVAIL  
PARTENARIAL

agam

**AGENCE D'URBANISME  
DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE**

Louvre & Paix - 49, La Canebière CS 41858 13221 Marseille Cedex 01  
T. 04 88 91 92 90

[agam.org](http://agam.org)

